

2000 euros réservés à la diversité pour préparer un concours de la fonction publique...

écrit par Christine Tasin | 16 août 2019



■

Et le but est clairement annoncé : instaurer, vite, la mixité dans la fonction publique. Comme s'il n'y avait pas déjà suffisamment de musulmans en poste. Bref, Macron rêve de remplir l'école de la magistrature, celle de la police, celle des pompiers, celle de nos enseignants... de Mohamed et de Farida. Au point où il en est, bientôt ils seront dispensés du concours écrit comme pour entrer à Sciences Po Paris !

Comme s'il fallait, en plus leur donner une prime pour préparer tranquillement leurs concours pendant que nos enfants d'ouvriers sont obligés de travailler pour payer leurs études.

La discrimination positive à tous les étages... Totalement inégalitaire et donc en principe anticonstitutionnelle...

A gerber.

C'est quand, la Révolution ?

**Allocations pour la diversité dans la fonction publique :
candidatures ouvertes**

Mise à jour le 08/08/2019



Date limite de dépôt des dossiers : 15 septembre 2019 à minuit

Afin d'ouvrir davantage la fonction publique aux talents qui composent la société française, l'opération « allocations pour la diversité dans la fonction publique », organisée par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'action et des comptes publics, est lancée en septembre 2019.

Ce dispositif vise à soutenir matériellement les candidats les plus méritants à préparer les concours de catégorie A ou B de la fonction publique en accordant, après étude des dossiers, une aide financière de 2 000 €, cumulable avec les bourses attribuées sur critères sociaux par le ministère de l'enseignement supérieur.

Les candidats remplissant les conditions suivantes peuvent solliciter cette aide :

- Être demandeur d'emploi ou étudiant.
- Préparer un ou plusieurs concours d'accès à la fonction publique (accès direct ou école de formation) de catégorie A ou B.
- Être titulaire d'un diplôme permettant de présenter un concours de catégorie B: le brevet des collèges, éventuellement les CAP ou BEP, le Bac, le cas échéant, un diplôme de niveau Bac +2.
- Être titulaire d'un diplôme permettant de présenter un concours de catégorie A: Bac +2 (type BTS ou DUT), Bac +3 (Licence), le cas échéant un diplôme de niveau Bac +4 ou 5.
- S'engager à suivre une préparation à un concours de la fonction publique et à passer les épreuves du concours.

Les critères d'attribution :

- la situation sociale, familiale et personnelle.
- les résultats des études antérieures appréciés en

tenant compte de la situation particulière et des mérites des demandeurs.

- les revenus bruts perçus au titre de l'année 2018 par les candidats ou leur famille (inférieurs ou égaux à 33 100 euros).

Engagement des candidats :

Les bénéficiaires s'engagent à :

- fréquenter assidûment les préparations pour lesquelles l'allocation a été accordée,
- se présenter, à l'issue de l'année de préparation, aux épreuves d'admissibilité de l'un des concours pour lesquels l'aide de l'État leur a été accordée.

Modalité de candidatures :

Il est désormais obligatoire pour les candidats de procéder à une demande en ligne du bénéfice de l'allocation pour la diversité à cette l'adresse suivante : 
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2019>

ATTENTION : Aucun dossier papier ne peut être accepté et tout dossier incomplet sera refusé.

Contact dans le Cher : Mme Véronique BONNET – 02 36 78 37 77
([DDCSPP](#))

Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher

<http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-cohesion-sociale-prevention/Politiques-de-la-ville/Allocations-pour-la-diversite-dans-la-fonction-publique-candidatures-ouvertes#>